



# COMMISSION FOOTBALL ENTREPRISE

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.36

## MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.  
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
  - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
  - soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
  - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.  
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*\*

Procès-verbal N° 01  
Réunion du 14 Septembre 2022

---

Président : M. KESSACI Arezki

---

Présent : Mme. Elisabeth CATANIA

---

Excusé : M. Raymond LASSERRE

---

### **SENIOR ENTREPRISE D1**

La Commission se réjouit du nombre d'équipes engagées pour cette saison 2022-2023. 11 équipes permettent d'avoir une poule unique et une saison bien remplie courant du 01/10/2022 au 03/06/2023.

### **COUPE GRILLO**

La Commission, à titre exceptionnel, décide d'engager en Coupe Grillo tous les équipes premières des clubs engagés en Championnat afin d'étoffer la compétition.

Cela porte à 9 le nombre d'équipes qui se rencontreront selon le calendrier provisoire suivant :

04 mars 2023 : Tour de Cadrage  
25 mars 2023 : Quart de finale

29 avril 2023 : Demi-Finale  
Date à déterminer : Finale

### **COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE**

Suite à la réforme de la compétition qui voit les 32es de finale devenir un tour régional, les équipes azuréennes se rencontreront lors de 3 tours afin de déterminer le représentant de la Ligue Méditerranée lors des 16es de finale, qui constituent le premier tour national de la compétition.

Au vu du nombre d'engagés (6 équipes), un seul représentant de la Ligue officiera au niveau national.

Voici le calendrier :

08 octobre 2022 : Tour Régional 1  
29 octobre 2022 : Tour Régional 2  
19 novembre 2022 : 32e de finale (Finale régionale)  
17 décembre 2022 : 16e de finale

Le Président de séance :  
M. Arezki KESSACI

La Secrétaire de séance :  
Mme. Elisabeth CATANIA